

Tableau 9 : Sommaire des incendies aux circonstances connues, Québec, 2001

Type	Nombre	Pertes matérielles (\$)	Décès
Feu de cheminée	879	734 940	0
Feu de cuisson	569	11 426 487	3
Feu relié à un article de fumeur	277	5 613 806	9
Feu d'allumettes, briquets et chandelles	196	5 790 112	2
Défaillance d'un réseau électrique	189	10 198 728	1
Total des circonstances connues	7 688	208 461 441	36
Pourcentage de l'ensemble des incendies	74,37	55,67	55,38

Source Direction de la sécurité incendie, ministère de la Sécurité publique
:

À la suite d'un incendie, le service de sécurité incendie doit déclarer l'événement au ministère de la Sécurité publique, en mentionnant notamment les circonstances de celui-ci. Malheureusement, cette information n'est pas toujours disponible ou connue du service de sécurité incendie qui transmet le rapport.

Sur les 10 337 incendies survenus au Québec en 2001, la source de chaleur ou la cause ou le premier aliment sont restés indéterminés dans 2 649 cas. Dans 4 % des cas, ce sont les trois éléments qui sont indéterminés. Plusieurs facteurs viennent influencer le manque de connaissance des circonstances des incendies. Les conclusions des enquêtes sur les incendies suspects ne sont pas systématiquement transmises au Ministère, ou encore, trop peu d'indices sont présents pour déterminer avec précision les circonstances. De plus, certains services d'incendie, pour différentes raisons, omettent de préciser les circonstances lors de la rédaction de leur rapport. Le tableau 9 présente les principaux types d'incendie dont les circonstances sont connues des services de sécurité incendie. Ainsi, bien que les circonstances soient connues dans 75 % des incendies, ils n'expliquent que 55 % du total des pertes matérielles et des décès.

[\(Haut de la page \)](#)

3. La catégorie « Objets particuliers » comprend notamment les articles du fumeur, les allumettes, les briquets et les chandelles.